

# **Programmes du collège**

## **Programmes de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique**

### **classe de sixième**

# ÉDUCATION CIVIQUE

## Classe de sixième

### LE COLLÉGIEN, L'ENFANT, L'HABITANT

En s'appuyant sur les acquis de l'école primaire, la classe de sixième montre les différents aspects de la vie en collectivité. Dans la famille, au collège et dans la commune, les élèves apprennent que la vie en société impose des règles qu'il convient de connaître, de respecter, et de comprendre. Ces règles sont parfois différentes selon l'âge et le statut des personnes. La collectivité est le résultat de l'implication de chacun, celle-ci peut prendre des formes très diverses.

Le programme de sixième donne une première définition simple de notions qui seront ensuite mobilisées et approfondies dans les classes supérieures.

Les capacités développées dans ce programme doivent favoriser chez les élèves la prise de conscience de leur identité et de leurs responsabilités dans leur travail et dans le collège. Ils doivent être amenés à mettre en pratique ces capacités pour concrétiser un projet individuel ou collectif.

<b>I - LE COLLÉGIEN</b> ( environ 30% du temps consacré à l'éducation civique)	
<b>CONNAISSANCES</b>  <b>Thème 1 - Les missions et l'organisation du collège</b>  - Un lieu d'apprentissage, de transmission et de construction des savoirs, d'échanges. - Un lieu avec des acteurs différents, où l'on peut s'impliquer et devenir autonome.  Toute collectivité a des règles nécessaires à son fonctionnement. Au collège, chacun a des droits, des devoirs et un rôle différents selon le statut et l'âge.  Dans les établissements publics, la laïcité est un principe fondamental.  <b>Thème 2 - L'éducation : un droit, une liberté, une nécessité</b>  - Les inégalités face à l'éducation en France et dans le monde : filles/garçons, enfants handicapés, différences sociales... - Une conquête à poursuivre : le sens et les finalités de l'école	<b>DÉMARCHES</b>  Être autonome nécessite de maîtriser des capacités fondamentales définies dans le socle : avoir des méthodes de travail, savoir travailler en équipe, développer sa capacité de jugement et son esprit critique, être capable de rechercher l'information, prendre des initiatives... Pour les faire acquérir, l'enseignant varie les démarches pédagogiques : par exemple l'utilisation du CDI, le travail de groupe...  L'élection des délégués est l'occasion d'étudier les règles de la vie démocratique (le principe de la représentation, le suffrage universel, le vote secret) de façon concrète. On part du règlement intérieur du collège pour montrer que la laïcité est à la fois une valeur et une pratique.  Les discriminations qui existent dans l'accès à l'éducation doivent être étudiées à partir d'exemples, en France et dans le monde. Les grandes étapes de l'histoire de l'éducation en France peuvent venir à l'appui de cette réflexion.
<b>DOCUMENTS DE REFERENCE</b>  - Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 (art. 28) - Préambule de la Constitution de 1946 (paragraphe 13) - Loi du 15 mars 2004, sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics, modifiant le code de l'éducation, art. L 141-5-1 - Loi du 11 février 2005, sur les personnes handicapées, dispositions générales (art. 2), modifiant le code de l'action sociale et des familles, art L 114-1 et 2 - Extraits du règlement intérieur du collège - Extraits du Guide juridique de l'internet scolaire, janvier 2004	

<b>II - L' ENFANT</b> ( environ 30% du temps consacré à l'éducation civique)	
<p><b>CONNAISSANCES</b></p> <p><b>Thème 1 - Une personne</b></p> <p>L'identité juridique d'une personne est inscrite dans l'état civil et garantie par l'État.</p> <p><b>Thème 2 - Un mineur</b></p> <p>L'enfant vit sous l'autorité et la protection de ses responsables légaux.</p> <p><b>Thème 3 - Une personne qui a des droits et des devoirs</b></p> <p>L'enfant a des droits et des devoirs spécifiques.</p>	<p><b>DÉMARCHES</b></p> <p>C'est à partir d'exemples pris dans la vie quotidienne que l'on entre dans chacun des thèmes de cette seconde partie :</p> <p>- l'étude d'un acte de naissance pour une réflexion sur l'identité,</p> <p>- l'examen de situations dans lesquelles s'exerce l'autorité des parents ou des responsables légaux,</p> <p>- l'examen de situations de conflit dont la résolution doit reposer sur le respect des règles et non sur la violence.</p>
<p><b>DOCUMENTS DE REFERENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraits de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989</li> <li>- Code civil (art. 55 et 56, 57)</li> <li>- Code civil (art. 371, 371-1, 371-3, 371-5 et 372)</li> <li>- Extraits du règlement intérieur du collège</li> </ul>	

<b>III - L'HABITANT</b> ( environ 30% du temps consacré à l'éducation civique)	
<p><b>CONNAISSANCES</b></p> <p><b>Thème 1 - L'organisation de la commune et la décision démocratique</b></p> <p>Toute collectivité a besoin d'une organisation politique. L'équipe municipale prend des décisions qui concernent la commune et l'ensemble de ses habitants.</p> <p><b>Thème 2 - Les acteurs locaux et la citoyenneté</b></p> <p>Les habitants peuvent participer à la vie de la commune directement ou par le biais d'associations. Ils doivent contribuer au respect de l'environnement et du cadre de vie</p>	<p><b>DÉMARCHES</b></p> <p>Ce thème est abordé par une étude de cas : visite à la mairie et rencontre avec un élu, projet municipal, enquête publique.</p> <p>L'étude d'une association, ses missions et son implication dans le quartier peut être le point de départ d'une réflexion sur le rôle des habitants. On étudie l'agenda 21 de la commune (ou celui d'une autre commune) afin de montrer les actions mises en place pour le développement durable et comment chacun peut y participer.</p>
<p><b>DOCUMENTS DE REFERENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Code électoral, art. L 227</li> <li>- Extraits d'un projet municipal</li> <li>- Extraits de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable de 1992, principes 1, 10, 21 et 22</li> <li>- Extraits du règlement d'une association</li> <li>- Agenda 21 de la commune</li> </ul>	
<b>IV - AU CHOIX</b> ( environ 10% du temps consacré à l'éducation civique)	
<p><b>CONNAISSANCES</b></p> <p>La semaine de la presse, des questions d'actualité, les journées spécifiques.</p>	<p><b>DÉMARCHES</b></p> <p>Cette partie libre peut être l'occasion de mener un débat dont le thème aura été choisi avec les élèves (recherche d'informations, rédaction d'un argumentaire, organisation du débat).</p>